

L'interdiction totale, seule solution

Les mines antipersonnel sont-elles utiles? Le général Norman Schwartzkopf, commandant en chef de l'opération *Tempête du désert* contre l'Iraq, en 1991, et 14 autres militaires américains de haut rang ont écrit au président William Clinton que: «L'interdiction totale des mines antipersonnel est une responsabilité non seulement humanitaire, mais aussi militaire, car elles entrent dans la même catégorie que les armes chimiques, indiscriminées par nature. Compte tenu de la diversité des armes disponibles, les mines antipersonnel ne sont pas indispensables à nos forces armées. Leur interdiction n'affaiblirait ni notre efficacité militaire, ni la sécurité de nos soldats, ni celle d'autres nations.» Selon une étude publiée par le Comité international de la Croix rouge, les mines antipersonnel sont rarement utilisées dans le respect des doctrines militaires, faute de temps et de contrôle sur les événements. Elles se retournent plutôt contre ceux qui les ont posées et n'ont qu'exceptionnellement joué un rôle décisif dans l'issue des conflits.

Malgré ces faits et la prise de conscience de l'opinion publique internationale en faveur de l'interdiction des mines antipersonnel, la conférence de révision de la Convention sur les armes inhumaines, qui a eu lieu à Genève en avril dernier, a accumulé les compromis techniques et les exceptions qui légitiment la poursuite de l'utilisation de cette arme. Le protocole adopté à l'issue de cette conférence encourage même la production et l'utilisation d'une nouvelle génération de mines antipersonnel, munies d'un dispositif d'autodésactivation, dont le caractère «intelligent» est présenté comme une authentique avancée sur le plan humanitaire. C'est la première fois que des négociations destinées à limiter ou interdire un type d'arme aboutissent à la promotion d'un autre.

Pour *Handicap International*, qui mène des programmes d'aide aux victimes, de fabrication de prothèses et de déminage, le débat sur la fiabilité des nouvelles mines autodestructibles est sans objet: ces armes ne font toujours pas la différence entre les cibles

civiles et les cibles militaires. En outre, les études scientifiques dont elles ont fait l'objet sont trop succinctes et ne permettent pas de connaître leur fonctionnement en situation réelle. Lorsqu'une zone sera parsemée de mines de types, de modèles et de dates de pose différents, comment les paysans, les réfugiés, les personnes déplacées par un conflit ou les soldats eux-mêmes distingueront-ils une mine «stupide» d'une mine «intelligente active», et d'une mine «intelligente désactivée»?

Le principal point positif du protocole mis au point à Genève réside dans l'intention de proscrire les mines antipersonnel non détectables. Les moyens sont toutefois insuffisants: outre les neuf années de délai de mise en œuvre, le seuil de détectabilité des mines, fixé à seulement huit grammes de métal, reste délibérément trop faible.

Sous prétexte de réglementation internationale, les responsables politiques ont ainsi négocié un pseudo-compromis. Les pays les plus avancés veulent intégrer les mines programmables, qu'ils savent fabriquer, à un arsenal qui se recompose au fil des évolutions stratégiques, tandis que les pays qui sont arrivés récemment sur le marché des ventes d'armes, incapables de mettre au point des armes aussi perfectionnées, préfèrent écouler leur production classique. Un troisième groupe de pays, minoritaire, plaide pour l'interdiction, au profit des populations menacées.

Plusieurs régimes risquent de s'installer: d'un côté, les états relativement industrialisés utiliseront des moyens toujours plus perfectionnés et modifieront le cadre réglementaire en fonction de leurs intérêts stratégiques; de l'autre, la grande masse des états utiliseront, hors convention, les moyens qui leur semblent bons en fonction des ressources dont ils disposent. N'ayant pas tranché sur l'essentiel, l'interdiction d'une arme non discriminante dont les effets dévastateurs sont massifs, juristes et diplomates ont perdu de vue leur but initial: la réduction des dommages et des souffrances causés aux populations civiles.

Jean-Baptiste RICHARDIER
Handicap international, Lyon

Une mine jouet

La mine russe PFM-1, familièrement surnommée mine-papillon, provoque des blessures de classe C. Cette mine tient son surnom des ailettes qui lui permettent de planer jusqu'au sol après son largage d'hélicoptère. Larguée en grand nombre pendant la guerre d'Afghanistan, c'est une arme particulièrement démoniaque, car elle ressemble à un jouet. Les spécialistes prétendent que sa forme est déterminée par sa fonction, mais le fait demeure qu'elle attire particulièrement les enfants.

L'originalité de cette mine est son déclenchement par la déformation ou la pression cumulées sur ses ailes: elle n'explose pas toujours au premier contact. En Afghanistan, des enfants jouent parfois plusieurs heures avec une de ces mines avant qu'elle n'explose. Sur 150 victimes de ce type de mine, notre groupe n'a pas vu un seul blessé adulte.

Techniquement, la PFM-1 n'est qu'une petite mine à effet de souffle largable à distance, mais elle cause des blessures spécifiques. Elle explose le plus souvent dans les mains de la victime, sectionnant une main, ou les deux, jusqu'au poignet. Dans les cas les moins graves, seuls deux ou trois doigts sont arrachés. Souvent, le souffle de l'explosion blesse la poitrine et le visage. Des blessures aux yeux sont fréquentes, entraînant une cécité partielle ou totale.

Les mines antipersonnel à fragmentation sont responsables des blessures de classe D. Il en existe plusieurs sortes. Les mines sauteuses sont posées sur le sol mais, lorsqu'elles sont déclenchées, elles sautent en l'air avant d'exploser de façon à disperser leurs fragments avec la plus grande portée possible, avec un effet létal maximal. Les mines à fragmentation directionnelle et celles qui envoient leurs projectiles dans une direction prédéterminée appartiennent aussi à cette catégorie. Toutes ces mines sont déclenchées par des fils tendus.

Les mines à fragmentation envoient des éclats métalliques sur une grande surface. Un modèle italien explose à une hauteur de 50 centimètres à un mètre (à peu près à hauteur de la ceinture d'un homme) et projette 1 000 fragments métalliques sur 360 degrés. Cette mine tue à 25 mètres et blesse jusqu'à 200 mètres.

Les mines à fragmentation touchent l'ensemble du corps. L'importance des

Les classes de blessure



Les blessures de classe A, telles celles que présente le jeune garçon ci-contre, sont le plus souvent causées par des petites mines à effet de souffle (*ci-dessus*). Ces armes, de moins de dix centimètres de diamètre, arrachent un pied ou une jambe selon la façon dont on a marché dessus. Elles produisent rarement des blessures au-dessus du genou ou sur l'autre jambe.



Des blessures de classe C sont produites par la mine PFM-1, dite mine-papillon (*à droite*). Ces mines explosent seulement après que des pressions cumulées ont été appliquées sur leurs ailes, qui les aident à planer jusqu'au sol après leur largage d'hélicoptère. Comme elles sont généralement tenues en main au moment où elles sautent, ces mines arrachent des doigts ou les mains et blessent le visage et la poitrine. Presque toutes les victimes sont des enfants (*ci-dessus*) qui jouent avec.

Les grosses mines à effet de souffle (*ci-contre*) provoquent des blessures de classe B, telles celles dont ont souffert certains enfants de



l'hôpital de la Croix-Rouge de Kaboul (*ci-dessus*). Ces mines ne sont pas beaucoup plus grosses que les petites mines à effet de souffle, mais elles contiennent plus de charge explosive. Elles pulvérisent souvent la partie inférieure de la jambe et causent des plaies aux cuisses, aux parties génitales ou aux fesses.

Des blessures de classe D indiquent qu'une personne a trébuché sur le fil tendu d'une mine à fragmentation, telle une mine sur piquet (*ci-contre*). Ces mines, qui tirent des fragments métalliques à grande distance, tuent en principe toute personne qui entre en contact direct avec elles.



lésions dépend en partie de la taille de l'éclat qui a pénétré la chair. Si la victime est à plusieurs mètres du lieu de l'explosion, les fragments pénètrent l'abdomen, la poitrine ou le cerveau, surtout

s'il s'agit d'une mine sauteuse. À plus courte distance, les blessures sont de classe B. Toutefois les médecins ont rarement à traiter des membres arrachés par des mines à fragmentation, car les per-

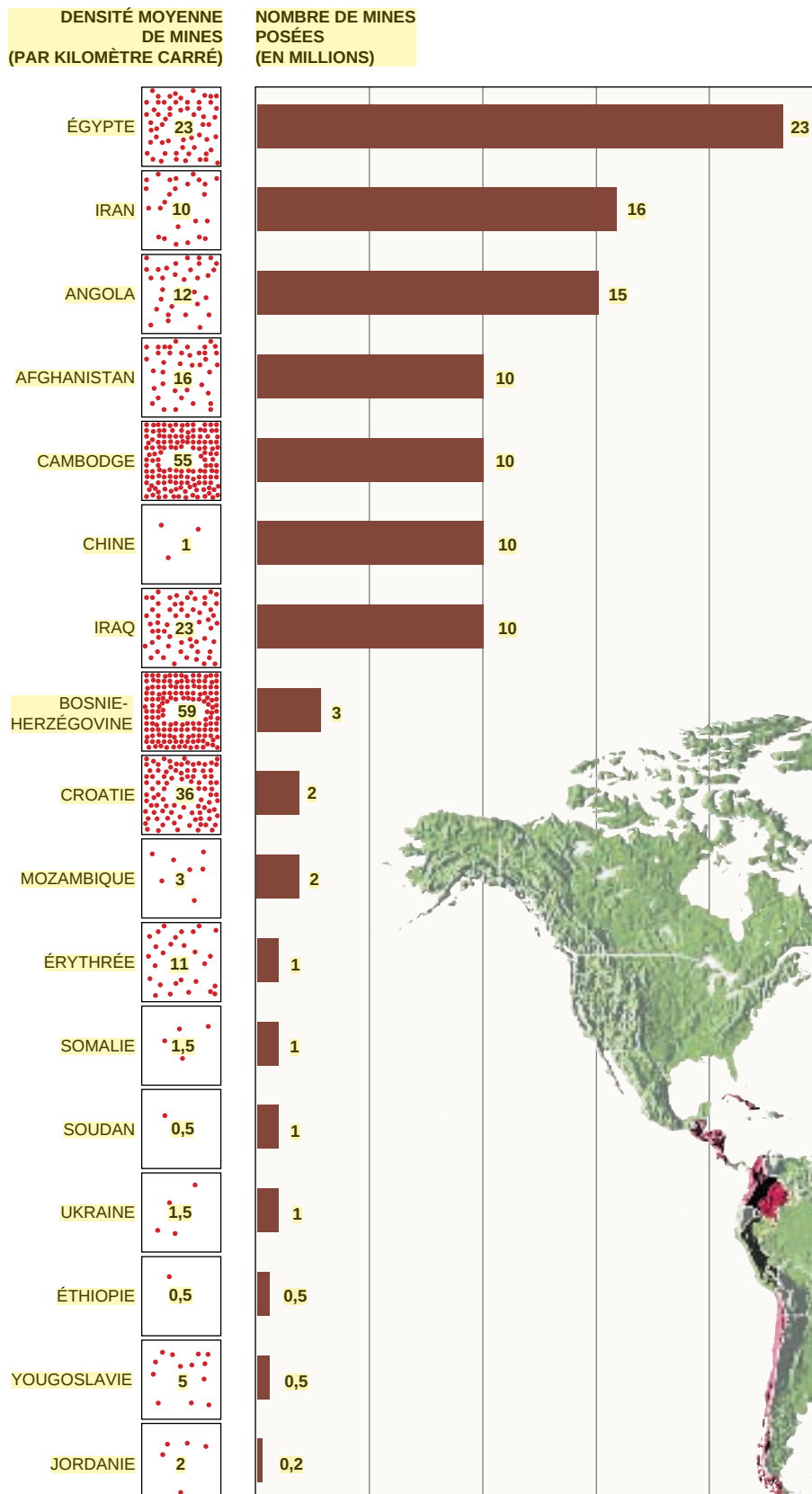
sonnes qui les déclenchent par contact direct sont presque toujours tuées.

Dans le Nord de l'Iraq, pendant la guerre du Golfe, j'ai été appelé après que deux personnes eurent essayé de désamorcer une mine sauteuse pour récupérer son contenu en aluminium, qui valait environ cinq francs sur le marché local. Elles ont été tuées sur le coup. Quatre autres personnes qui se trouvaient à proximité ont été gravement blessées. Seules deux d'entre elles ont survécu.

Des blessés toujours gravement atteints

Les différentes classes de blessures ne correspondent pas à des niveaux de gravité. Un arrachement du pied associé à une petite blessure à la cuisse, un cas caractéristique de la classe A, peut être mortel si l'artère fémorale est touchée. Les personnes blessées par les mines terrestres sont toujours dans

2. LES PAYS OÙ DES PERSONNES SONT BLESSÉES par des mines antipersonnel sont en rouge sur la carte. L'histogramme indique les nombres de mines posées dans ces pays, pour ceux où une estimation existe. Les carrés (à gauche) indiquent la densité moyenne de mines dans ces pays.



un état très grave : les organes vitaux sont souvent directement endommagés, et les blessures sont si étendues que les chocs hémorragiques sont fréquents (la perte de sang est si grande que le cœur risque de battre à vide). Dans tous les cas, l'équipe chirurgicale (et les démineurs éventuels) est aidée quand elle peut associer rapidement la forme des blessures avec un modèle de mine.

La chirurgie des blessures infligées par les mines antipersonnel est un art difficile, car elle s'effectue souvent dans des régions en guerre, avec des équipements sommaires. L'insuffisance des moyens, le manque d'hygiène et, parfois, l'absence d'eau et d'électricité compliquent le travail et les suites opératoires. En outre, les chirurgiens ont à traiter tous les types d'urgence : vasculaire, thoracique, abdominale, orthopédique. Des fragments d'os deviennent des «balles secondaires» : j'ai un jour reconstruit l'artère axillaire de l'épaule d'un patient qui avait été sectionnée par un éclat d'os de son pied, arraché par une mine.

D'un point de vue technique, l'opération capitale est le nettoyage chirurgical de la blessure. Quand une mine à effet de souffle explose, des pierres,

de la terre, de l'herbe et même des lambeaux de vêtements ou de chaussures de la victime pénètrent profondément dans les chairs. L'extirpation de tous les corps étrangers et, encore plus, l'excision de tous les tissus morts ou endommagés sont d'une importance cruciale dans la prévention des infections postchirurgicales.

Réinsérer les rescapés

La plupart des blessés qui survivent à l'explosion d'une mine terrestre ne reprennent jamais une vie familiale ou sociale totalement normales. Leur réinsertion est souvent difficile. De nombreuses victimes vivent dans des pays en développement, où les conditions de vie compliquent le traitement des handicaps physiques et psychologiques.

Outre le terrible coût humain infligé par les mines, celles-ci sont aussi un lourd fardeau économique et social. Le minage des champs a des conséquences à long terme sur les communautés paysannes, pour qui l'accès à la terre est une question de survie. La présence de mines antipersonnel dissuade aussi des réfugiés de guerre de revenir chez eux. Les personnes déplacées deviennent alors des réfugiés permanents, qui surchargent les structures économiques et sociales des régions où ils ont fui.

En 1980, l'ONU a adopté une Convention «sur les armes inhumaines». Bien que cette convention et ses protocoles garantissent en principe la protection des civils, les événements de la dernière décennie ne démontrent que trop clairement leur inefficacité. Plus de 450 organisations humanitaires, dans près de 30 pays (dont *Handicap International*, *Agir Ici*, *Médecins sans frontières*, *Greenpeace* et la *Croix rouge*, en France), ont lancé une campagne pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les effets dévastateurs des mines antipersonnel. Elles ont exhorté l'ONU et les gouvernements à interdire la production, le stockage, la vente, l'exportation et l'usage des mines. Cette campagne a eu des résultats : plusieurs pays, dont la France, ont officiellement arrêté la production ou l'exportation de mines terrestres, au moins temporairement.

En septembre 1995 et en avril 1996, des conférences de révision de la convention, organisées par l'ONU, se sont tenues à Vienne et à Genève. La diplomatie internationale a concentré la discussion sur divers aspects techniques et militaires de l'usage des mines

antipersonnel. D'un point de vue humanitaire, ces conférences ont échoué. Une interdiction totale de ces armes non discriminantes, la seule véritable solution, n'a même pas été prise en considération. Alors que la plupart des pays et des citoyens du monde réalisent désormais l'horreur des bombes atomiques, il est consternant que ces mêmes nations n'élèvent aucune objection devant le massacre quotidien perpétré par les poseurs de mines antipersonnel.

Pourtant, le monde devra affronter un terrible héritage d'ici un siècle. Les mines larguées chaque année restent actives pendant plusieurs décennies. Même si l'on n'en posait plus, celles qui sont déjà en place garderont longtemps leur potentiel meurtrier. Nous espérons que le problème des mines antipersonnel deviendra rapidement une priorité fondamentale de la communauté internationale et que cette dernière fournira les fonds nécessaires pour soutenir l'assistance chirurgicale d'urgence et la réinsertion des victimes, ainsi que les opérations de déminage et l'éducation des populations sur les dangers des mines.

Même pour un chirurgien militaire expérimenté, la vision d'un corps d'enfant mis en pièces par ces armes est bouleversante. Ce carnage n'a rien à voir avec une quelconque stratégie militaire. C'est un choix délibéré d'infliger des souffrances et des mutilations monstrueuses. C'est un crime contre l'humanité.

Gino STRADA est chirurgien. Il a soigné des victimes de mines dans plusieurs pays et a fondé l'Association humanitaire *EMERGENCY*.

Mines antipersonnel : la guerre en temps de paix, Handicap International, Les dossiers du GRIP, à paraître en septembre 1996.

La guerre des lâches : les mines au Viêt-nam, Handicap International, Bruxelles, 1996.

Landmines : A Deadly Legacy, The Arms Project of Human Rights Watch and Physicians for Human Rights, Human Rights Watch, 1993.

Jody WILLIAMS, *Social Consequences of Widespread Use of Landmines*, in *ICRC Report of the Symposium on Antipersonnel Mines*, ICRC, Genève, 1993.

Jim WURST, *Ten Million Tragedies, One Step at a Time*, in *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 49, n° 6, pp. 14-21, juillet-août 1993.

